

VAGUE 8 : RECRUTEMENT POSTES A PROFIL

Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Lundi 4 juillet 2022	Mardi 5 juillet 2022	Mercredi 6 juillet 2022	Jeudi 7 juillet 2022

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV **exclusivement par courriel** à

mvt1d24@ac-bordeaux.fr

POSTES ASH				
Direction de l'école élémentaire de Piégut Pluviers et coordonnateur Réseau d'Education prioritaire	BRANTOME NORD DORDOGNE	1.00	E.E. PU LOUIS ARAGON PIEGUT PLUVIERS	FP01
Coordonnateur Réseau d'Education prioritaire	IEN PERIGUEUX SUD	0.50	E.E. PU de VERGT	FP02
Coordonnateur Réseau d'Education prioritaire	IEN BERGERAC OUEST	0.50	E.E. PU de VELINES	FP02

Direction de l'école élémentaire de Piégut Pluviers et coordonnateur Réseau d'Education prioritaire

CONTEXTE

L'école primaire de Piégut Pluviers compte 6 classes à la rentrée 2022. Elle fait partie du REP de Piégut Pluviers tout comme les écoles d'Abjat sur Bandiat, d'Augignac, de Busserolles, de Bussière Badil, de Saint Estèphe et de Varaignes.

A titre expérimental, il est confié au directeur de l'école primaire de Piégut Pluviers les missions de coordonnateur du REP.

Missions

Dans le cadre de cette expérimentation, le directeur de l'école primaire de Piégut Pluviers bénéficiera d'une décharge d'enseignement de 75%.

La gestion de cette école élémentaire implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel.

La refondation de l'éducation prioritaire (cf. circulaire « Refondation de l'éducation prioritaire » parue au BO n°23 du 05 juin 2014) poursuit une ambition majeure : lutter contre les inégalités scolaires liées aux origines sociales en réduisant à moins de 10 % les écarts entre des élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire dans la maîtrise des compétences de base en français et en mathématiques. Le coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire contribue à la réalisation de cet objectif.

Le coordonnateur est membre du comité de pilotage du réseau : il contribue à la formalisation du projet de réseau qui s'appuie sur une évaluation diagnostique, il participe à la diffusion du projet auprès de l'ensemble des acteurs du réseau et accompagne sa mise en œuvre opérationnelle.

Actions à conduire

Axe pédagogique

- Participer aux réunions du comité de pilotage du réseau
- Contribuer à la définition et à la mise en place des actions décrites dans le projet de réseau
- Suivre la mise en œuvre des actions du projet et assurer leur évaluation
- Favoriser et développer les relations entre les écoles et le collège et tous les membres du réseau dans le cadre des travaux du conseil école-collège
- Favoriser la liaison inter cycles de l'école maternelle à l'école élémentaire, de l'école au collège
- Collecter et diffuser l'information et la documentation
- Accompagner l'équipe de circonscription, et le principal du collège, dans l'aide à la prise de fonction des enseignants nouvellement nommés par le partage de la connaissance du secteur, des outils utilisés et des actions engagées dans le projet de réseau

Axe partenarial

- Assurer la liaison avec les dispositifs hors temps scolaires (stages de réussite et PEDT)
- Veiller à la cohérence et à la complémentarité des actions mises en œuvre par l'Ecole et les partenaires concernés

Axe administratif

Rédiger et diffuser les comptes rendus du comité de pilotage

Compétences attendues

- Etre enseignant du 1^{er} degré
- Etre doté d'une solide expérience de directeur d'école
- Grande capacité à communiquer et à travailler en équipe
- Grande capacité d'analyse et de prise d'initiative et capacité s'auto-former
- Maîtrise des TICE attendue
- Bonne connaissance des différents textes relatifs à l'éducation prioritaire et capacité s'auto-former
- Savoir s'adapter à des situations différentes et aux cultures des 1er et 2nd degrés
- Accepter d'éventuelles interventions en collège dans les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté
- Être disponible en dehors du cadre horaire de référence des écoles (réunions de coordination)
- Montrer un intérêt particulier pour le travail en direction d'élèves en difficulté.

MODALITE D'AFFECTION

Condition : être enseignant du 1^{er} degré inscrit sur la liste d'aptitude départementale aux fonctions de directeur d'école Affectation à titre définitive

L'exercice à temps partiel est incompatible avec cette fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon.

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique départemental.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter Madame Laëtitia KADUR (IEN BRANTOME NORD DORDOGNE).

Coordonnateur Réseau d'Education prioritaire

Fiche poste

DESCRIPTION DU POSTE

Dans le cadre de la politique éducative nationale relayée par le projet académique, le coordonnateur a pour vocation la mise en œuvre du contrat de réussite scolaire sous la double responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et du principal du collège, avec lesquels il travaille en étroite collaboration et en relation permanente.

Le coordonnateur exerce dans le cadre du projet académique contextualisé par les responsables du REP et approuvé par le DASEN.

Missions

La refondation de l'éducation prioritaire (cf. circulaire « Refondation de l'éducation prioritaire » parue au BO n°23 du 05 juin 2014) poursuit une ambition majeure : lutter contre les inégalités scolaires liées aux origines sociales en réduisant à moins de 10 % les écarts entre des élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire dans la maîtrise des compétences de base en français et en mathématiques.

Le coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire contribue à la réalisation de cet objectif.

Le coordonnateur est membre du comité de pilotage du réseau : il contribue à la formalisation du projet de réseau qui s'appuie sur une évaluation diagnostique, il participe à la diffusion du projet auprès de l'ensemble des acteurs du réseau et accompagne sa mise en œuvre opérationnelle.

Actions à conduire

Axe pédagogique

- Participer aux réunions du comité de pilotage du réseau
- Contribuer à la définition et à la mise en place des actions décrites dans le projet de réseau (notamment auprès des dispositifs dédoublés)
- Suivre la mise en œuvre des actions du projet et assurer leur évaluation
- Favoriser et développer les relations entre les écoles et le collège et tous les membres du réseau dans le cadre des travaux du conseil école-collège
- Favoriser la liaison inter cycles de l'école maternelle à l'école élémentaire, de l'école au collège
- Collecter et diffuser l'information et la documentation
- Accompagner l'équipe de circonscription, et le principal du collège, dans l'aide à la prise de fonction des enseignants nouvellement nommés par le partage de la connaissance du secteur, des outils utilisés et des actions engagées dans le projet de réseau (pour Vélignes, faire vivre le projet autour de la labellisation E3D / pour Vergt, aide au déploiement du plan contre le harcèlement scolaire – plan Phare)

Axe partenarial

- Assurer la liaison avec les dispositifs hors temps scolaires (réussite éducative, stages de remise à niveau et PEDT)
- Veiller à la cohérence et à la complémentarité des actions mises en œuvre par l'École et les partenaires concernés

Axe administratif

- Rédiger et diffuser les comptes rendus du comité de pilotage
- Rédiger et diffuser les comptes rendus du conseil école-collège

Compétences et titres requis

- Être enseignant du 1^{er} degré
- Grande capacité à communiquer et à travailler en équipe
- Grande capacité d'analyse et de prise d'initiative et capacité s'auto-former
- Maîtrise des outils numériques attendue
- Bonne connaissance des différents textes relatifs à l'éducation prioritaire et capacité à s'auto-former
- Savoir s'adapter à des situations différentes et aux cultures des 1er et 2nd degrés
- Être disponible en dehors du cadre horaire de référence des écoles (réunions de coordination)
- Montrer un intérêt particulier pour le travail en direction d'élèves en difficulté.

MODALITE D'AFFECTIONATION

Affectation à titre provisoire à 50% sur Vélines / Affectation à titre provisoire à 50% sur Vergt /

L'exercice à temps partiel ainsi que l'emploi de directeur d'école sont incompatibles avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter Monsieur GRIFFOUL (A-DASEN).